

CFPPA DU NORD

ACCOMPAGNEMENT VAE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Objectifs

- Accompagner un candidat souhaitant obtenir un diplôme du Ministère chargé de l'Agriculture par le biais de la Validation des Acquis de l'Expérience.

Conditions et procédures d'inscription

- **Public concerné** : tout public répondant aux conditions d'accès à la VAE (justifier d'au moins 1 an d'activité salariée, non salariée ou bénévole en rapport avec la certification visée) et souhaitant valider une certification relevant du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche.
- **Procédure** : contacter le 03 27 36 59 56 (ou mail : cfppa.raismes@educagri.fr) pour l'évaluation de votre situation par rapport aux conditions d'accès, l'aide au choix du diplôme et à la réalisation du livret de recevabilité, puis l'accompagnement à la constitution du dossier de validation dès l'obtention de la recevabilité.

Prise en charge

- **Bénéficiaires du PASS VAE** : le Conseil Régional, Pôle Emploi et l'ANFH (Association Nationale pour la Formation permanente du personnel Hospitalier) financent l'accompagnement des demandeurs d'emploi, des salariés en contrat aidé, transfrontalier, de particuliers pour moins d'un mi-temps, de collaborateurs d'artisans et de commerçants, de bénévoles, de salariés de la fonction publique hospitalière. Une prescription préalable doit être obtenue auprès de l'ANFH ou du pôle emploi selon le cas.
- **Autres salariés** : possibilité de prise en charge par l'Organisme Paritaire Collecteur Agréé auquel cotise l'employeur.

Prestation

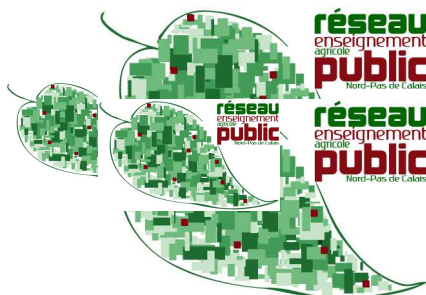
- Assistance à la constitution du dossier de validation :
 - Aide à la sélection des activités à mettre en valeur,
 - Aide méthodologique à la constitution du dossier.
- Préparation à l'entretien avec le jury.
- Entretien post-jury.

Moyens mis à disposition

- Prestation personnalisée de 10 à 20 heures.
- Alternance d'entretiens individuels et éventuellement de regroupements.
- Accompagnement réalisé par des experts VAE du CFPPA.

Renseignements pratiques

- Accompagnement possible sur l'un des 4 sites du CFPPA du Nord (Douai, Le Quesnoy, Raismes ou Sains du Nord).
- Sites accessibles en transport en commun



CFPPA, 458 rue de la Motte Julien – BP 90730
59507 DOUAI CEDEX
Tél : 03 27 99 75 54 – Fax : 03 27 99 75 61
Mail : cfppa.douai@educagri.fr – site : www.epl-nord.educagri.fr